

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.726
22 février 1996

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT VINGT-SIXIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 22 février 1996, à 10 heures

Président : M. Ramaker (Pays-Bas)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 726ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Au nom de la Conférence, et en mon nom propre, j'aimerais, pour commencer, souhaiter chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, S. E. Ali Akbar Velayati, qui prendra la parole devant la Conférence aujourd'hui. Au fil des ans, M. Velayati a pris la parole devant la Conférence à maintes reprises et sa présence parmi nous témoigne de nouveau de l'intérêt constant de son gouvernement pour nos travaux et de l'importance qu'il attache à notre instance, en particulier en ce moment crucial où la Conférence intensifie ses efforts pour conclure les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. Je suis sûr que la Conférence écoutera sa déclaration avec un vif intérêt.

J'ai également sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui le représentant du Mexique.

Toutefois, avant de donner la parole aux orateurs qui sont inscrits pour aujourd'hui, permettez-moi de faire quelques observations liminaires, au début de ma présidence.

Au début de la présidence par les Pays-Bas de la Conférence du désarmement, je dois quelques mots de remerciement sincère à mes prédécesseurs immédiats, l'ambassadeur Benjelloun-Touimi, du Maroc, et l'ambassadeur Aye, de l'Union du Myanmar. C'est avec une certaine excitation que je prends leur suite. Il y a principalement deux raisons à cela.

Premièrement, leurs deux présidences, ajoutées l'une à l'autre, couvrent presque un semestre. Actifs comme ils l'étaient, à la fois pendant les différentes parties de la session de la Conférence du désarmement et durant la longue période intersession qu'ils ont couverte, ils ont rassemblé une richesse d'expérience que je n'essaierai même pas d'égaler pendant les quatre semaines de mon mandat. Deuxièmement, la manière remarquable dont chacun d'eux s'est acquitté de ses tâches en tant que Président de la Conférence m'inspire une certaine modestie. Au cours de sa présidence, l'ambassadeur Benjelloun-Touimi est notamment parvenu, après de longues consultations et un dur labeur, à un accord sur une première mesure concrète sur la voie d'une solution de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, problème avec lequel, comme vous le savez, la Conférence s'est débattue pendant trop longtemps. La présidence de l'ambassadeur Aye ayant été longue et efficace, il a droit à notre gratitude, ne serait-ce que pour la façon dont la Conférence a repris ses travaux immédiatement et sans heurts, au début de la session de cette année, le 23 janvier.

Il est clair, et l'ambassadeur Aye a été le premier à le noter dans ses observations finales, la semaine dernière, que le fait que nous ayons pu immédiatement, au tout début de la session de cette année de la Conférence, reprendre nos travaux de fond montre nettement la priorité que nous accordons collectivement, en ce moment, aux négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. Pendant que j'assumerai la présidence de la Conférence,

(Le Président)

c'est précisément cette priorité collective que nous donnons aux négociations sur le TICE qui m'obligera, en même temps, à accorder une attention sans faille, en ma qualité de Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, à ces négociations.

Ma double qualité de Président de la Conférence du désarmement et de Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires signifie, naturellement, que ma charge de travail sera lourde pendant les quatre prochaines semaines. Mais en ce qui concerne les négociations sur le TICE, je sais que je peux compter sur la coopération entière des présidents des deux groupes de travail, l'ambassadeur Berdennikov, de la Fédération de Russie, et l'ambassadeur Zahran, de l'Egypte, ainsi que sur celle des collaborateurs des diverses présidences.

C'est pourquoi, bien que les négociations sur le TICE, comme je suis sûr que vous le comprendrez, ne seront jamais loin de mes pensées, je ne négligerai pas les responsabilités qui découlent de ma présidence de la Conférence. Pour plusieurs raisons, la Conférence traverse actuellement une période cruciale de son existence. Premièrement, parce que c'est sous ses auspices que se déroulent actuellement les négociations sur une interdiction complète des essais nucléaires. Cela signifie que, peut-être plus que jamais auparavant, le monde a les yeux tournés vers la Conférence. Deuxièmement, parce que pendant que ces négociations se déroulent, nous devons également nous demander quelles sont les tâches prioritaires que la Conférence devra entreprendre une fois que ces négociations, plus tard durant la session, seront terminées.

Il est donc tout à fait approprié que, dès le début de la présente session, il ait été possible de dégager un consensus pour nommer un coordonnateur spécial, en la personne de l'ambassadeur Meghlaoui, de l'Algérie, "chargé de procéder à des consultations sur le futur ordre du jour de la Conférence ainsi que sur les arrangements organisationnels à mettre en place pour examiner les questions suivantes : interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, prévention d'une course aux armements dans l'espace, et transparence dans le domaine des armements". A mon avis, l'ambassadeur Meghlaoui a accepté une tâche qui, dans les circonstances actuelles, est extrêmement importante. Idéalement, ses efforts devraient se traduire par un ordre du jour modernisé de la Conférence reflétant les besoins, les possibilités et les priorités de cet organe qui est responsable des négociations multilatérales sur les questions de limitation des armements et de désarmement, dans les conditions nouvelles du monde de l'après-guerre froide. Pendant mon mandat, j'ai l'intention de rester en contact étroit à ce sujet avec l'ambassadeur Meghlaoui, et je lui souhaite de réussir pleinement dans ses efforts.

Mon prédécesseur immédiat s'est chargé de consultations intensives en ce qui concerne le désarmement nucléaire, et ce, comme il l'a dit, afin de dégager les bases d'un consensus sur cette question et de rendre compte

(Le Président)

à la Conférence le plus tôt possible. Dans sa déclaration de clôture, lors de la séance plénière de la semaine dernière, l'ambassadeur Aye nous a fait part des résultats de ses consultations sur cette question. J'ai l'intention de poursuivre les consultations sur cette question, au sujet de laquelle nombre de délégations pensent que la Conférence du désarmement devrait aussi jouer un rôle, de façon à voir s'il est possible de trouver des bases pour traiter cette question dans cette instance.

La question de l'élargissement de la composition de la Conférence est au premier plan dans l'esprit aussi bien des membres que des non-membres de la Conférence. L'impatience avec laquelle les non-membres qui sont présents dans cette salle et qui ont présenté leur candidature attendent la décision de la Conférence de les accueillir en son sein est tout à fait compréhensible. Bien que, comme je viens de le dire, un premier pas important sur la voie d'une solution de cette question ait été fait, nous sommes tous conscients des obstacles qui restent à surmonter. Je continuerai de consulter tant les membres de la Conférence que les délégations non membres, qu'elles fassent partie du groupe de celles qui, en application de la décision contenue dans le document CD/1356, deviendront ensemble membres de la Conférence le plus tôt possible, ou qu'il s'agisse de postulants ne faisant pas partie de ce groupe.

Au début de ma présidence, je me réjouis à l'idée de coopérer étroitement avec vous dans l'exercice de mes fonctions en tant que votre président. J'espère sincèrement que le résultat de mes efforts sera positif et j'ai l'intention de vous rendre compte des progrès accomplis dans l'exercice de mes responsabilités lors de la dernière séance plénière de la Conférence sous ma présidence.

Je donne maintenant la parole à S. E. Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

M. VELAYATI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) :
Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence, ainsi que pour votre présidence du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Je remercie également M. Vladimir Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence, et son adjoint, M. Abdelkader Bensmail, pour leur dur travail et leur soutien permanent de la Conférence.

Nous venons juste de vivre plus d'un demi-siècle dans la terreur et les affres d'une guerre nucléaire. Nous avons été les témoins de situations de crise résultant de conflits régionaux dans lesquels il semblait que l'utilisation d'armes nucléaires soit imminente. Les explosions nucléaires ont été abondantes, et elles ont continuellement contribué à la progression systématique, qualitative et quantitative, des armes nucléaires. Une course aux armements nucléaires effrénée a prévalu sur une perception brouillée de la dissuasion nucléaire. Ces menaces immédiates et les périls constants d'une catastrophe nucléaire ont diminué, par suite de la fin de la guerre froide.

(M. Velayati, République islamique d'Iran)

Il n'empêche que la poursuite de l'existence des armes nucléaires continue d'être la préoccupation la plus grave de l'humanité, et l'élimination totale de ces armes représente le plus grand défi de cette nouvelle ère.

Naturellement, défaire ce qui a été fait au cours de cinq longues décennies n'est pas une mince affaire. On pourrait, en fait, imaginer un processus long et ennuyeux. Toutefois, ce qui est essentiel, c'est que ce processus devrait démarrer et comprendre une approche pas à pas qui s'efforcerait de rendre aussi réalisable que possible l'objectif du désarmement nucléaire.

Nous, les Etats non dotés d'armes nucléaires, nous avons abandonné l'option nucléaire il y a longtemps, et décidé d'y renoncer indéfiniment lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP. Il a été convenu que cette décision ne devait en aucun cas être interprétée comme légitimant la possession permanente d'armes nucléaires par quelques-uns. Au contraire, cette décision a été prise à la condition fondamentale que les négociations visant à l'élimination des armes nucléaires seraient poursuivies rapidement et résolument. Cette condition a poussé les pays non alignés à présenter une résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies invitant la Conférence du désarmement à engager des négociations sur le désarmement nucléaire.

Je désire encourager la Conférence à continuer de chercher des moyens permettant que de telles négociations puissent commencer. Naturellement, on ne peut pas attendre que les négociations soient immédiatement axées sur les dispositions détaillées d'un traité d'élimination totale des armes nucléaires. Il est nécessaire que diverses possibilités soient examinées et que des approches viables soient trouvées. Néanmoins, le fait que de telles négociations soient complexes et multidimensionnelles et qu'elles feraient intervenir de nombreux paramètres et éléments ne devrait pas masquer la nécessité et le besoin, pour la Conférence, de traiter ces questions.

Nous sommes convenus de conclure le traité d'interdiction complète des essais cette année. Nous sommes également convenus d'ouvrir des négociations sur l'interdiction des matières fissiles liées à la fabrication d'armes. La question qui se pose est de savoir quelle est la mesure, ou quelles sont les mesures, qu'il convient de prendre ensuite.

J'ai conscience de ce que, sur ce point, les positions divergent. Des arguments ont même été avancés pour faire valoir qu'il n'était pas possible d'envisager d'autres traités multilatéraux que le TICE et l'arrêt de la production de matières fissiles. Cela pourrait conduire à une érosion de la confiance au sein de la Conférence, à un moment où elle est la plus nécessaire. Je suis fermement convaincu que si l'engagement visant à l'élimination des armes nucléaires est ferme et solide, des débats et des négociations pourraient certainement nous conduire à voir de quelle façon et au moyen de quelles autres mesures nous pourrions arriver à atteindre cet objectif. J'espère que la Conférence pourra parvenir à un accord sur cette question sensible et importante, et éliminer, de ce fait, les nuages qui ont obscurci ses activités, et en particulier les négociations sur le TICE.

(M. Velayati, République islamique d'Iran)

Nous avons parcouru un long chemin depuis la Conférence trilatérale de 1958 sur la cessation des essais d'armes nucléaires. Le traité multilatéral d'interdiction partielle des essais, de 1963, ainsi que le traité bilatéral sur la limitation des essais souterrains, de 1974, et le traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques, de 1976, ont tous eu une portée limitée. Un traité d'interdiction complète, demandé à maintes reprises par les Etats non dotés d'armes nucléaires depuis les années 50, a finalement été réclamé de nouveau, à l'unanimité, lors de la Conférence de 1995 sur le TNP, et se trouve maintenant à notre portée. Il faut que nous mettions à profit l'élan donné et que nous fassions en sorte de ne pas laisser passer l'occasion ainsi créée.

Au cours des trois dernières années, la Conférence du désarmement a fait un travail énorme et a examiné en profondeur tous les aspects du traité. Il en résulte que nous disposons maintenant de tous les éléments nécessaires et fondamentaux pour le TICE. L'état d'avancement des négociations, tel qu'il apparaît dans le texte évolutif, indique qu'il existe encore des divergences en ce qui concerne les positions et les opinions dans presque tous les domaines. Pourtant, la majorité de ces divergences, comme nous en sommes tous conscients, sont de caractère politique. Il faut donc qu'elles soient réglées à l'échelon politique.

Nous avons étudié de manière approfondie le texte, examiné les positions divergentes (le dernier compte fait apparaître 1 219 crochets) et nous sommes remontés à leurs origines. Cela nous a conduits, comme on pouvait peut-être s'y attendre, à quelques questions distinctes qui ont divergé dans le texte et se sont de plus en plus écartées les unes des autres à mesure qu'elles pénétraient plus profondément dans les détails. Les questions les plus marquantes comprennent la nature et la portée du traité, la vérification et l'inspection sur place, y compris leurs procédures détaillées ainsi que les questions organisationnelles et l'entrée en vigueur. Ce qui est important, par conséquent, c'est de trouver un point d'équilibre - un ensemble de dispositions, pour ainsi dire - qui pourrait constituer un compromis entre les diverses positions, parfois contradictoires.

De l'avis général, le TICE arrêterait la modernisation de la deuxième génération d'armes nucléaires et la course à l'obtention d'une supériorité et de la capacité de mener une guerre nucléaire avec la troisième génération d'armes. Le TICE vise donc à mettre un terme à l'amélioration et à la mise au point des systèmes d'armes nucléaires et devrait être considéré comme une étape vers le désarmement nucléaire. On pourrait également déclarer que l'obtention d'un accord visant à l'élimination totale de toutes les armes nucléaires le plus tôt possible dans le cadre d'un calendrier bien défini est un objectif de principe. Cela refléterait, avec modération, la position de la grande majorité des Etats. Ces objectifs pourraient être inclus, de façon appropriée, dans le préambule du traité.

Pour ce qui est de la portée, étant donné que la communauté internationale aspire vivement à une interdiction complète, aucun essai nucléaire, en aucun endroit, et de quelque puissance que ce soit, ne devrait être autorisé. Il en découle que l'introduction, dans l'article sur la portée,

(M. Velayati, République islamique d'Iran)

d'une disposition prévoyant des explosions nucléaires pacifiques pourrait créer une échappatoire qui conduirait à des suspicions au stade de la mise en oeuvre du traité et pourrait finir par le miner. En outre, il est solidement établi que, jusqu'à présent, les études universitaires et scientifiques qui ont été effectuées n'ont pas reconnu d'avantages civils réels aux explosions nucléaires. Toutefois, la science n'est pas absolue dans ses assertions.

Le TICE est un traité prévu pour durer pendant des décennies ou même des générations. En fait, sa durée est illimitée. Il semblerait donc raisonnable d'envisager, exceptionnellement et sous des conditions rigoureuses, la possibilité d'explosions nucléaires, si l'avenir venait à démontrer les avantages réels d'explosions nucléaires dans le seul but de la recherche scientifique pacifique et d'applications civiles. Les conditions d'acceptation devraient être énoncées de façon à ne faire jouer cette disposition que lorsque les avantages pacifiques auraient été reconnus par tous. Même alors, une explosion de cette nature ne devrait être effectuée que sous une surveillance internationale stricte. Sans essayer d'élargir la portée du traité, des dispositions pourraient être rédigées à cet effet, dans les limites des pouvoirs et des fonctions de la Conférence des Etats parties.

Beaucoup de temps a été consacré à la mise au point d'un mécanisme de vérification qui pourrait à la fois prévenir les violations et les détecter au cas où elles se produiraient. De longs débats techniques, en particulier au sein du Groupe d'experts scientifiques, ont démontré qu'il était possible d'obtenir une vérification fiable grâce à la couverture fournie par les stations fonctionnant dans le cadre des quatre réseaux de surveillance. Cela constitue une base suffisante pour que le traité puisse entrer en application, et cela n'empêche pas d'examiner d'éventuelles nouvelles technologies et leur inclusion possible dans le système, par la suite. En outre, la proposition faite par la Fédération de Russie d'implanter quatre des stations sismiques et de détection des radionucléides proposées sur les polygones d'essais nucléaires existants améliorerait encore le système, et elle pourrait être incorporée dans le traité, après obtention de l'accord des Etats dotés d'armes nucléaires.

Par ailleurs, l'adoption de moyens techniques nationaux se traduirait par plus de complications que d'avantages et pourrait mettre en question la fiabilité et la validité de la vérification internationale. La vérification du respect du traité devrait être fondée seulement sur les données recueillies par le Système de surveillance international.

Pour pouvoir enquêter sur d'éventuelles violations, il est nécessaire que le système de vérification soit complété par des dispositions relatives à l'inspection sur place. Une inspection sur place sera en principe un événement rare et il conviendra qu'elle soit menée avec efficacité. Les Etats parties devront d'abord avoir recours à des consultations et chercher des éclaircissements. Néanmoins, cela ne devrait pas influencer sur la conduite, en temps opportun, d'une inspection sur place si cela se révélait nécessaire.

(M. Velayati, République islamique d'Iran)

Afin de pouvoir enregistrer et consigner les caractéristiques des essais qui imposent d'agir rapidement, l'équipe d'inspection devrait pouvoir visiter le site sans perte de temps. Cette visite devrait se limiter à des observations visuelles.

Au besoin, une inspection consécutive pourrait être menée de façon intrusive, à condition que le Conseil exécutif, après avoir examiné et évalué avec soin le rapport d'inspection initiale, se déclare favorable à une telle inspection par une majorité des deux tiers de l'ensemble des membres présents et votants. Le Conseil exécutif devra superviser la conduite d'une inspection sur place et il sera habilité à y mettre un terme s'il considère qu'elle est futile ou abusive. Autrement dit, la phase initiale de l'inspection relève du feu rouge, alors que l'obtention d'un feu vert est nécessaire pour la phase consécutive.

A mon avis, cette approche, qui tient compte des préoccupations de nombre de pays, représente un compromis équilibré.

Pour ce qui est du libellé des règles détaillées relatives aux préparatifs et aux activités d'inspection, la Convention sur les armes chimiques, qui a été négociée récemment, constitue une source très utile. Dans de nombreux domaines, tels que la désignation des inspecteurs, les arrangements permanents, la conduite des inspections, l'accès réglementé, le rôle de l'observateur et les activités postérieures à l'inspection, on pourrait adopter les mêmes procédures en tenant compte des impératifs spécifiques au TICE.

Il est évident qu'avec l'entrée en vigueur du TICE les sites d'essais nucléaires n'auront plus aucune raison d'être. Il serait donc utile que les Etats parties décident, comme mesure connexe et de transparence, de fermer les sites d'essais et de détruire le matériel spécifiquement conçu pour les essais nucléaires. La transparence gagnerait également à ce que soient présentées des déclarations relatives aux essais nucléaires qui ont été effectués dans le passé, et à ce que les explosions chimiques d'une puissance supérieure à 300 tonnes d'équivalent TNT soient notifiées, comme il a été proposé de le faire.

Le traité serait un plein succès si tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en plus des autres Etats avancés sur le plan nucléaire, y adhéraient au moment de son entrée en vigueur. En même temps, on a fait valoir à juste titre que le traité ne devrait pas dépendre de la décision, ou de l'indécision, d'un ou de deux Etats. A cet égard, nous devrions garder présent à l'esprit que l'AIEA a établi la liste de 68 Etats qui ont construit, ou qui ont en construction, des centrales nucléaires ou des réacteurs de recherche nucléaire. Nous pourrions donc décider que l'accession de 65 Etats sur 68 déclencherait l'entrée en vigueur du traité, ce qui laisserait une marge de sécurité de trois afin d'éviter des retards indus.

Il conviendrait d'envisager cela en même temps qu'un engagement par les Etats parties, similaire à celui qui est inclus dans le TNP, de ne pas transférer de matières, de matériel ou de technologie nucléaires à des Etats non parties sans qu'il y ait application des garanties complètes de l'AIEA. Il va de soi qu'un tel engagement aurait pour résultat de détourner encore plus du traité les Etats qui sont peu enclins à y adhérer.

(M. Velayati, République islamique d'Iran)

Nous avons toujours considéré que Vienne était le lieu le mieux approprié pour servir de siège à l'Organisation du TICE, et nous pensons que le choix de cette ville bénéficie d'un consensus. L'opinion selon laquelle le TICE a besoin d'une organisation indépendante qui pourrait bénéficier de compétences et d'installations internationales existantes, telles que celles de l'AIEA, est également partagée par la très grande majorité. L'OTICE serait financée par les Etats parties conformément au barème des quotes-parts de l'ONU, ajusté pour tenir compte des différences entre le nombre de membres de l'Organisation des Nations Unies et celui de cette organisation. Le coût de la transmission des données, de la création de nouvelles stations de surveillance et de la mise à niveau de stations existantes indispensables au bon fonctionnement du Système de surveillance international serait supporté par l'Organisation.

L'OTICE comprendrait un Conseil exécutif doté de fonctions et de pouvoirs élaborés et importants. Elle devrait pleinement représenter le nombre, prévu pour être élevé, de parties à ce traité. On peut raisonnablement s'attendre qu'il y ait 65 membres. Les groupes régionaux éliraient leurs représentants, sur la base du nombre de sièges qui leur seraient attribués, en tenant compte de certains critères pertinents. Les notions de permanence ou de statut spécial ont soulevé de larges objections et devraient être évitées, étant donné que toute forme de désignation arrangée au préalable est contraire aux règles fondamentales des procédures démocratiques. Il va de soi que les groupes régionaux auraient le droit de réélire un certain Etat, ou certains Etats, en prenant en considération certains critères, si tel était leur choix.

Vous travaillez contre le temps. Je loue votre engagement en ce qui concerne les négociations et leur conclusion cette année. A mesure que nous nous rapprochons de la date limite, la nécessité de trouver les moyens de réaliser une percée devient de plus en plus pressante. En ce qui nous concerne, nous nous sommes occupés activement de cette question. Des débats longs, soigneux et détaillés nous ont conduits à un texte de compromis possible pour le traité, dont je viens juste de décrire certains aspects. Je désire vous présenter ce texte, aujourd'hui, et le mettre à votre disposition pour que vous l'étudiez et l'examiniez. Ce texte ne vise nullement à éviter ou à détourner le cours actuel des négociations. L'intention n'est pas non plus de le présenter comme un substitut. Le seul effet qu'il produira, nous l'espérons, sera d'encourager tous les interlocuteurs à examiner les possibilités d'accords raisonnables, tant en ce qui concerne les divergences conceptuelles plus larges que les détails et les formulations.

Une chose que je peux dire au sujet de ce texte est qu'aucun des protagonistes n'y trouvera ses positions pleinement reflétées, mais je peux vous assurer que chacun d'eux les retrouvera en partie. Naturellement, l'approche qui sous-tend ce texte est fondée sur l'acceptation d'un compromis par tous et sur un équilibre pour tous. J'espère que vous trouverez ce texte utile et qu'il apportera une contribution positive aux négociations; c'est ainsi que nous voyons la chose.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique, l'ambassadeur de Icaza.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Comme c'est la première fois que j'interviens, cette année, en séance plénière de la Conférence du désarmement, je vous présente mes félicitations sincères pour votre élection à la présidence du Comité spécial sur les essais nucléaires, ainsi qu'aux ambassadeurs de la Fédération de Russie et de l'Egypte qui ont été élus pour présider les travaux des groupes de ce comité. Je suis sûr que, sous la direction de négociateurs aussi expérimentés, il sera plus facile d'atteindre l'objectif que nous nous sommes proposé, à savoir un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, internationalement et effectivement vérifiable, et que cela sera fait à temps pour que le traité soit signé au début de l'automne, comme nous l'a demandé l'Assemblée générale des Nations Unies dans la résolution qu'il est échu à ma délégation de présenter et qui a été adoptée sans vote.

Dans le cadre des objectifs de politique étrangère qu'il s'est fixés pour cette année, mon gouvernement accorde la priorité à la satisfaction de cette aspiration de la communauté internationale, et nous nous réjouissons de ce que, dans cette étape cruciale de nos négociations, ce soit vous, Monsieur l'ambassadeur, qui assumiez la présidence de la Conférence. Nous connaissons votre attachement à la cause de la cessation des essais nucléaires, et nous avons la plus haute opinion de vos capacités. Ces présidences simultanées sont, à n'en pas douter, une coïncidence heureuse dont nous espérons beaucoup. Vous pouvez compter sur notre soutien résolu et sur notre collaboration dévouée.

Au cours des dernières semaines, nous avons entendu, dans cette salle, un débat sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'interdiction des essais nucléaires, dont l'intensité aurait pu donner à penser - et c'est un fait que certains médias ont semblé le penser - que nos négociations sont enlisées ou sur le point de l'être. Ma délégation estime que ces préoccupations ne sont pas justifiées ou, en tout cas, qu'elles ne le sont pas encore.

Premièrement, c'est le propre de la dynamique de toute négociation, surtout quand on en vient au stade des décisions majeures et des concessions pratiques, que le ton des débats monte, que l'on échange des reproches, que l'on exagère ou que l'on déforme les positions des autres, et même que l'on voit, derrière des positions divergentes, des intentions cachées ou inavouables. Il s'agit effectivement d'un jeu de miroirs déformants, caractéristique des négociations multilatérales, et c'est en général le prélude d'accords difficiles. Toutefois, il s'agit d'un jeu dangereux qui doit être contrôlé s'il existe un désir authentique de parvenir à des résultats positifs.

(M. de Icaza, Mexique)

Deuxièmement, même en ce qui concerne les discours les plus fermes, il est patent que les positions ont été moins inflexibles que ce que le ton a donné à penser. En outre, dans ce débat assez vif, les silences ont été éloquents : personne n'a remis en question la priorité qui est de parvenir, dès cette année, à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires; personne n'a nié l'importance de la non-prolifération pour la sécurité internationale; personne non plus n'a nié l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires, ou que la Conférence du désarmement ait un rôle à jouer en matière de désarmement nucléaire.

Troisièmement, malgré la rhétorique qui est parvenue à insinuer qu'essayer d'obtenir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et un traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont des exercices qui s'excluent mutuellement et sont contradictoires, et que poursuivre un de ces objectifs serait placer un interdit sur d'autres, c'est un fait indiscutable, non contesté, que nos négociations s'inscrivent, en ce qui concerne tous les participants, dans le cadre du mandat énoncé au paragraphe 51 du Programme d'action approuvé, par consensus, lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'énonce comme suit :

"La cessation des essais d'armes nucléaires par tous les Etats dans le cadre d'un processus effectif de désarmement nucléaire serait dans l'intérêt de l'humanité. Elle représenterait une contribution significative à l'objectif susmentionné, à savoir mettre un terme au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et à la mise au point de nouveaux types de telles armes et empêcher la prolifération des armes nucléaires."

En outre, pour ceux d'entre nous qui sommes également parties au Traité sur la non-prolifération, nos négociations sur l'interdiction des essais s'inscrivent dans le programme d'action sur le désarmement nucléaire inclus dans les principes et objectifs adoptés sans vote par la Conférence d'examen et de prorogation de ce traité, en 1995.

Quatrièmement, tout le monde sait que l'efficacité du régime de non-prolifération dépend d'efforts systématiques et progressifs pour réduire les arsenaux nucléaires au niveau mondial, avec l'objectif final de les éliminer, et que ces efforts ne seront couronnés de succès que dans le contexte d'un régime efficace de non-prolifération. Il est inutile de spéculer pour savoir qui, de l'oeuf ou de la poule, vient en premier. Il faut que nous nous y résignons tous, il n'y aura pas de désarmement nucléaire sans non-prolifération, ni de non-prolifération sans désarmement nucléaire.

Le Mexique estime qu'il existe actuellement une occasion politique sans précédent de satisfaire les aspirations de la communauté internationale énoncées il y a maintenant plusieurs décennies, telles que la signature d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la négociation d'un vaste programme, en plusieurs étapes, avec des délais convenus, visant à la réduction progressive des armes nucléaires et de leurs systèmes de vecteurs, qui conduise, le plus tôt possible, à leur élimination complète et définitive.

(M. de Icaza, Mexique)

Ces deux objectifs sont importants pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et pour favoriser un climat de confiance entre les Etats, et les deux peuvent être atteints de façon parallèle et indépendante.

Il n'y a pas de raison pour que les efforts déployés pour atteindre l'un des objectifs signalés créent des difficultés ou des obstacles pour atteindre l'autre. Au contraire, le traité d'interdiction complète des essais nucléaires, que nous nous sommes tous proposés de conclure cette année, devra être non seulement une mesure importante de non-prolifération, mais surtout un élément indispensable pour la cessation de la course aux armements nucléaires, et constituer un premier pas vers l'élimination totale des armes nucléaires.

Ma délégation a coparrainé, lors de la dernière Assemblée générale des Nations Unies, la résolution par laquelle il a été décidé de demander à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation en la matière, de créer, à titre prioritaire, un comité spécial sur le désarmement nucléaire chargé d'entreprendre des négociations sur un programme échelonné, visant à l'élimination définitive des armes nucléaires, selon un calendrier déterminé. Il s'agit d'une vieille position du Mexique, car déjà auparavant ma délégation avait encouragé et obtenu l'approbation d'une résolution intitulée "Réduction progressive de la menace nucléaire", dont les éléments essentiels furent repris, lors de la dernière session de l'Assemblée générale, dans la résolution par laquelle la communauté internationale a approuvé, pour la première fois, le concept de l'élimination totale des armes nucléaires selon un calendrier déterminé. Ma délégation est convaincue que la Conférence se doit de parvenir à un arrangement institutionnel d'un genre ou d'un autre pour entamer ces négociations afin de répondre à la demande de l'Assemblée générale.

Mon pays pense que la conclusion d'un TICE devrait faciliter et favoriser le processus d'élaboration d'un programme de réduction et d'élimination des armes nucléaires. Ce programme progressif pourrait inclure, par exemple, parmi d'autres, des mesures pour réduire la menace nucléaire, arrêter la fabrication et le perfectionnement des armes nucléaires et de leurs vecteurs, réduire les arsenaux nucléaires à des niveaux minimaux, et consolider, en fin de compte, le désarmement nucléaire, grâce à la conclusion d'un accord interdisant l'utilisation, la fabrication et la possession d'armes nucléaires.

En attendant, nous devons accorder la plus haute priorité à la conclusion du traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Bien que certaines questions techniques continuent de se poser, nous possédons déjà les éléments et les informations nécessaires pour accélérer nos travaux et prendre les décisions politiques en suspens qui nous permettraient de conclure le traité avant l'été prochain. Ces questions sont importantes, mais peu nombreuses.

En matière de portée il semblerait que nous nous rapprochions d'un consensus en ce qui concerne la formule qui interdirait les essais d'armes au moyen d'explosions nucléaires, et toute autre explosion nucléaire. Il semblerait que l'on soit d'accord sur le fait que l'objet du traité est d'interdire les essais permettant le perfectionnement qualitatif des armes

(M. de Icaza, Mexique)

nucléaires existantes et d'interdire également la mise au point de nouvelles armes, et même de technologies conduisant à des explosions nucléaires de faible puissance. Pour qu'il n'y ait pas de doute sur le sens du libellé concernant la portée, il faudra que l'accord sur l'objet du traité soit énoncé, de façon contraignante, dans une partie ou une autre du traité.

Le Mexique est favorable à une formulation simple en ce qui concerne l'entrée en vigueur du traité, qui à la fois assure son application pratique et ne fasse pas dépendre son entrée en vigueur de la volonté d'un Etat ou d'un groupe d'Etats.

La surveillance du bon fonctionnement du TICE doit être en rapport avec l'activité que l'on prétend interdire et avec les besoins en matière de vérification du traité. L'AIEA possède la structure nécessaire et une expérience dans ce domaine.

Le Mexique serait également favorable à la création d'une organisation indépendante, située à Vienne et possédant des liens étroits avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Une organisation de ce type signifierait une réduction des coûts, étant donné qu'elle bénéficierait de l'appui de l'AIEA dans des domaines où celle-ci a l'expérience des questions de vérification, comme c'est le cas avec les inspections sur place, la surveillance des radionucléides, la collecte et l'analyse d'échantillons et la vérification du bon fonctionnement d'instruments techniques perfectionnés.

La composition du Conseil exécutif est importante pour assurer le bon fonctionnement du traité. Nous sommes favorables à une composition du Conseil qui respecterait les principes d'égalité juridique, de répartition géographique équitable et de rotation périodique.

Le Mexique est favorable à l'idée que l'Organisation du TICE procède à une évaluation préliminaire des informations qui seront produites par le Système de surveillance international (SSI), afin que tous les Etats parties puissent disposer des renseignements techniques nécessaires à une interprétation efficace des faits.

Nous avons écouté très attentivement les paroles du Ministre des affaires étrangères de l'Iran. Nous le remercions pour le texte qu'il a présenté et félicitons sa délégation pour l'effort de structuration et de rationalisation que ce texte reflète. Je désire assurer le Ministre que ma chancellerie étudie ce texte avec tout le soin voulu. Une évaluation préliminaire nous montre qu'il présente des solutions intéressantes à des problèmes difficiles, et nous estimons que la Conférence doit les examiner en prenant son temps; dans son ensemble, il s'agit d'une contribution très précieuse. Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

Monsieur le Président, notre priorité déclarée, dans une résolution approuvée sans vote, dans son ensemble, par l'Assemblée générale des Nations Unies, est de signer un traité d'interdiction complète des essais nucléaires au début de la prochaine session de l'Assemblée, cet automne.

(M. de Icaza, Mexique)

Nous sommes proches de notre objectif, certains que tous les participants aux négociations sont animés de la ferme volonté politique nécessaire pour parvenir à des accords sur les questions en suspens. Il est important que, dans cette phase ultime de négociations délicates, tous les Etats évitent tout ce qui pourrait nous distraire de notre objectif immédiat et porter atteinte au climat de collaboration et d'accord mutuel indispensable à notre succès. En particulier, il est important qu'il n'y ait pas d'essais ou d'expériences liés aux armes nucléaires, qui jetteraient des doutes sur la volonté d'arrêter la course aux armements nucléaires ou sur la signification de la portée du projet de traité. Il est également important que nos divergences au sujet de l'ordre du jour de la Conférence et de notre futur programme de travail ne retardent pas nos travaux. Nous devons tous déployer un ultime effort de modération afin de conclure un traité auquel nous aspirons depuis 42 ans, lorsque le Premier Ministre de l'Inde l'a proposé, en 1954.

Le représentant du Myanmar, qui a assumé les responsabilités de la présidence au début de cette session de la Conférence, mérite notre reconnaissance pour l'habileté avec laquelle il est parvenu à ce que nous commencions nos travaux sans retards de procédure et pour les consultations qu'il a menées sur la question du désarmement nucléaire. Dans son intervention de la semaine dernière, il nous a présenté un panorama descriptif de l'état d'avancement de ces consultations, et nous a annoncé qu'il recommanderait à ses successeurs à la présidence de poursuivre les consultations pour dégager un consensus. L'importance que revêt cette question n'est un secret pour personne, et ma délégation est sûre qu'il vous faudra, Monsieur le Président, poursuivre les efforts méritoires de l'ambassadeur Aye. Je vous souhaite un succès qui, à ce stade, paraît indispensable, et je vous offre mon entière collaboration.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mexique, l'ambassadeur de Icaza, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, l'ambassadeur Tarmidzi.

M. TARMIDZI (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi, pour commencer, d'exprimer la satisfaction qu'a ma délégation de vous voir, vous qui êtes un représentant des Pays-Bas, avec lesquels mon pays entretient des relations exemplaires, présider la Conférence du désarmement. Je suis absolument sûr que, sous votre direction, la Conférence pourra faire progresser ses travaux pour conclure les négociations sur le traité d'interdiction complète des essais, dont les fondements ont été posés par votre prédécesseur, l'ambassadeur Aye, du Myanmar, que je remercie sincèrement pour l'excellente façon dont il a conduit nos précédents débats.

C'est pour moi un privilège spécial que de prendre la parole, au cours de cette séance plénière, après avoir écouté la déclaration inspirante de S. E. Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. En l'occurrence, j'aimerais simplement rappeler que tous les membres de la Conférence du désarmement - qu'ils soient ou non parties au Traité sur la non-prolifération - se sont engagés à conclure le TICE en 1996. En de très nombreuses occasions, il a été fait preuve d'un optimisme

(M. Tarmidzi, Indonésie)

authentique sur ce point, et il a été dit que l'objectif de l'achèvement du traité est à notre portée. Toutefois, un certain nombre de questions, telles que, par exemple, la portée, le système de vérification, en particulier les questions liées à la conduite des inspections sur place, à l'Organisation et à l'entrée en vigueur, restent à régler.

Etant l'un des pays qui chérissent l'objectif d'une interdiction complète des essais d'armes nucléaires en tant qu'étape sur la voie de l'élimination totale de ces armes effroyables, l'Indonésie partage pleinement le souci de l'Iran que les négociations sur le TICE soient achevées selon un calendrier que nous avons tous approuvé. Dans ce contexte, ma délégation apprécie l'initiative courageuse qu'a prise le Gouvernement iranien de présenter un projet qui est une contribution positive dans une tentative d'accélérer la conclusion des négociations cette année. Il est également encourageant de noter que ce texte n'est pas considéré comme une alternative au texte évolutif actuel, et qu'il ne vise pas non plus à le remplacer. Ce projet, qui a été présenté à la Conférence par S. E. Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, pourrait, si besoin était, être utilisé, en association avec le texte évolutif, pour essayer de trouver une solution de compromis équilibrée aux questions non réglées auxquelles nous avons à faire face. Bien que la première lecture de ce projet laisse apparaître que la présentation de certaines questions n'est pas conforme à la position de ma délégation, l'Indonésie est néanmoins disposée à étudier la chose plus avant. Ma délégation étudiera donc attentivement ce texte et le soumettra par la suite aux autorités concernées, en Indonésie, aux fins d'une décision politique.

Permettez-moi de conclure en profitant de cette occasion pour rappeler à tous les Etats qui participent aux négociations que deux mois se sont déjà écoulés et que, jusqu'à présent, il n'a pas été obtenu de résultats tangibles en ce qui concerne les questions en suspens. J'aimerais donc réitérer mon appel à tous les pays participants pour qu'ils redoubtent d'efforts et qu'ils fassent la démonstration de leur volonté politique de conclure le TICE dans les délais convenus.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Indonésie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Myanmar, l'ambassadeur Aye.

U AYE (Myanmar) (traduit de l'anglais) : Etant donné que c'est la première fois que je prends la parole durant votre présidence, permettez-moi, pour commencer, de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je suis sûr que, sous votre direction compétente, la Conférence obtiendra des résultats productifs. Soyez assuré de l'appui et de la coopération permanents de ma délégation pendant votre mandat.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour souhaiter très chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, S. E. Ali Akbar Velayati. C'est avec un vif

(U Aye, Myanmar)

intérêt que nous avons écouté sa déclaration et ses propositions constructives sur un TICE. Ma délégation se félicite de la présentation d'un texte de compromis possible sur un traité d'interdiction complète des essais par le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. Nous sommes tous conscients de la contribution apportée par la délégation de l'Iran aux travaux de la Conférence du désarmement, et il ne fait aucun doute que ce texte sera un nouvel apport important de l'Iran aux négociations sur le TICE dans les circonstances actuelles. Les observations préliminaires de ma délégation en ce qui concerne ce texte sont qu'il constitue effectivement un texte de compromis et qu'il fournira une base utile pour des négociations ultérieures. Ce texte mérite certainement d'être soigneusement étudié.

Je remercie donc S. E. Velayati, d'avoir présenté ce document important à la Conférence du désarmement, en vue de faciliter les négociations en cours sur le TICE.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Myanmar de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur Benjelloun-Touimi, du Maroc.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : J'aurai le plaisir de vous féliciter plus longuement lors d'une prochaine occasion. Je voulais aujourd'hui prendre la parole très brièvement pour souhaiter la bienvenue à S. E. le Ministre des affaires étrangères d'Iran, M. Velayati, pour le féliciter de la clarté de ses propos, de ses réflexions, de ses analyses, et le remercier de ses propositions. Le Royaume du Maroc et la République islamique d'Iran, tous deux membres actifs de l'Organisation de la Conférence islamique, entretiennent des liens étroits sur les plans politique, économique et culturel. La délégation du Maroc accueille avec intérêt le projet de texte présenté par la République islamique d'Iran et prend note des propositions constructives qu'il comporte. Mon pays, fidèle à sa tradition d'ouverture et de dialogue, continuera d'examiner, avec souplesse et flexibilité, toute proposition susceptible de faire avancer nos négociations. Mon pays prend note de la contribution positive et des efforts conséquents déployés par la République islamique d'Iran, destinés à permettre la conclusion, avant la fin de cette année, d'un traité d'interdiction complète des essais.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué ambassadeur du Maroc de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées, et je donne la parole au distingué représentant de Sri Lanka, l'ambassadeur Goonetilleke.

M. GOONETILLEKE (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire à quel point ma délégation est heureuse de vous voir présider la Conférence, en ces circonstances cruciales. Nous sommes sûrs que pendant que vous présiderez la Conférence, et aussi le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, la Conférence conduira ses négociations avec une vigueur accrue.

(M. Goonetilleke, Sri Lanka)

Ma délégation a écouté avec beaucoup d'intérêt la déclaration faite par S. E. Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. Tout en le remerciant de sa présence et de la déclaration qu'il a faite ce matin, ma délégation souhaite lui exprimer sa profonde reconnaissance pour la contribution qu'il a apportée aux fins de faciliter les négociations sur le TICE en présentant un texte net du projet de TICE contenu dans le document CD/1384 du 21 février.

C'est en 1994 que la Conférence du désarmement a commencé ses négociations sur un TICE. Quelques délégations demandaient alors instamment à la Conférence d'achever les négociations avant la fin de cette année-là. Après coup, il faut reconnaître que c'était un objectif trop ambitieux. Toutefois, la cinquantième Assemblée générale a prié la Conférence du désarmement, par sa résolution 50/65, d'achever le texte définitif du traité dès que possible en 1996. Lorsqu'on a écouté les déclarations faites dans cette salle depuis le début de la session de 1996 de la Conférence du désarmement, il est parfaitement clair que, de l'avis général, les négociations sur le TICE devraient être achevées en 1996, et tout devrait être fait pour que ces travaux soient achevés en juin, au plus tard. Dans ces conditions, il faut que nous prenions conscience de ce que la Conférence du désarmement doit accélérer ses négociations si elle doit atteindre son objectif en ce qui concerne le temps imparti. Le rythme auquel nous avons accompli nos travaux jusqu'à présent a légitimement amené certaines délégations à douter que la Conférence du désarmement puisse achever ses négociations en juin. Cela a conduit certaines délégations, et groupes de délégations, à envisager la nécessité de travailler à un rythme plus soutenu. L'initiative qu'a prise l'Iran de présenter aujourd'hui un texte net à la Conférence du désarmement va dans ce sens et vise à accélérer les négociations. Au fil des jours, il se pourrait qu'il y ait d'autres initiatives.

Sri Lanka se félicitera de toute initiative qui contribuera véritablement à accélérer nos travaux. Dans cet esprit, nous accueillons chaleureusement le texte iranien, étant donné qu'il contient probablement des formules qui pourront aider la Conférence à prendre des décisions au sujet de questions qui ne sont pas encore réglées par les négociateurs. Toutefois, ma délégation est consciente des craintes que nourrissent certaines délégations qu'un nouveau texte, net, pourrait retarder les négociations, étant donné que leurs autorités nationales, qui ont jusqu'à présent concentré leur attention sur le texte évolutif actuel contenu dans le document CD/1364, seront maintenant invitées à la reporter sur un nouveau texte. Ce sera effectivement la situation si une tentative est faite, au stade actuel, de remplacer le texte évolutif présent par un nouveau texte. Par ailleurs, une telle initiative conduirait à un long débat au sein de la Conférence du désarmement, ce qui consommerait une partie du temps et des ressources dont dispose la Conférence et dont elle a grand besoin.

A mon avis, une telle situation ne se produira pas si la Conférence du désarmement décide de ne pas remplacer le texte évolutif actuel par un nouveau texte. Dans une telle situation, les délégations auront l'avantage de disposer d'un texte net auquel elles pourront se référer chaque fois que le besoin

(M. Goonetilleke, Sri Lanka)

s'en fera sentir. Dans sa déclaration, le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran a clairement indiqué que le texte contenu dans le document CD/1384 ne visait pas à remplacer le texte évolutif actuel. Ma délégation lui est reconnaissante de cette clarification. Cela dit, il ne faut pas exclure complètement la possibilité de devoir s'appuyer sur un autre texte, au cas où viendrait à se créer à la Conférence du désarmement une situation qui justifierait une telle décision.

Enfin, j'aimerais vous remercier de nouveau, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole, et remercier également S. E. le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran de sa contribution à nos travaux concernant un TICE dans ces circonstances cruciales.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de Sri Lanka, l'ambassadeur Goonetilleke, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué ambassadeur de l'Australie.

M. STARR (Australie) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence. Veuillez pardonner l'erreur que j'ai commise en m'adressant d'abord à vous comme au Président du Comité spécial - il est indéniable qu'il s'agit là de votre rôle le plus familier - car nous vous souhaitons la bienvenue, sans aucun doute, en tant que Président de la Conférence, et nous nous réjouissons à l'idée de coopérer avec vous dans ce domaine, comme dans celui du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires.

J'ai écouté avec le plus grand soin la déclaration de S. E. le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, et je m'en réjouis comme d'une contribution visant à faciliter l'effort de négociation le plus important que nous menons cette année, à savoir la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais.

J'ai noté particulièrement que cette déclaration présentait un texte qui avait été compilé après l'étude la plus attentive; les divergences ont été examinées, les 1 200 ou 1 300 crochets vérifiés, et les hauts fonctionnaires iraniens qui ont effectué cette étude en sont venus à la conclusion que nous avions affaire à peu de questions distinctes. Le distingué ambassadeur du Mexique a fait valoir un argument similaire, et je me rappelle que j'ai également mentionné cela à la Conférence. Il me semble que plus les délégations étudient le texte, plus il leur apparaît clairement que l'objectif de conclure ce traité bientôt, en 1996, est réalisable. Ce matin, nous avons entendu plusieurs délégations redire que l'objectif des délégations qui sont réunies autour de cette table, c'est l'achèvement de nos travaux à la fin du premier semestre. Nous nous sommes toujours demandé si c'était possible ou non. Je pense que ce qui a été dit ce matin confirme l'idée que cet objectif est réalisable et que nous devrions pouvoir l'atteindre. Je suis réconforté par le sentiment d'urgence partagé que j'ai remarqué autour de cette table.

(M. Starr, Australie)

S. E. le Ministre des affaires étrangères l'a exprimé, mais également d'autres orateurs, et il y a un désir évident d'intensifier, de recentrer et d'achever ces négociations. Ma délégation se réjouit à l'idée de travailler étroitement avec ces délégations et, je l'espère, avec tous ceux qui sont présents autour de cette table, pour atteindre notre objectif.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Starr, de l'Australie, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées aux diverses présidences à cette table. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Egypte, l'ambassadeur Zahran.

M. ZAHRAN (Egypte) (traduit de l'arabe) : Monsieur le Président, je vous salue et vous souhaite un plein succès non seulement en votre qualité de Président de la Conférence du désarmement, mais également comme président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, dans lequel nous travaillons tous les deux, moi en tant que Président du Groupe de travail sur les questions juridiques et institutionnelles. Nous avons travaillé ensemble pour accomplir des progrès dans les négociations sur le TICE. Dans ce contexte, je me félicite de la déclaration faite par M. Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, et de sa contribution au progrès des négociations sur le traité. Nous nous félicitons de toute initiative susceptible d'accélérer la conclusion des négociations concernant cet important traité, que nous ne considérons pas seulement comme un traité sur la non-prolifération, mais également comme une étape importante sur la voie de l'objectif que nous désirons tous atteindre, à savoir le désarmement nucléaire.

Nous avons reçu le texte iranien du traité et nous l'étudierons attentivement afin de voir comment nous pourrions en profiter pour faire progresser les négociations. Nous notons qu'il existe un certain degré d'accord en ce qui concerne le texte évolutif et nous avons pris connaissance de la déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Iran selon laquelle le texte proposé n'est pas destiné à se substituer au texte de négociation fondamental, mais est plutôt un moyen de contribuer à accélérer la conclusion des négociations. Nous nous félicitons donc de cette initiative et nous espérons qu'elle sera utile sur les questions au sujet desquelles il y a encore désaccord.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué ambassadeur de l'Egypte de sa déclaration et aussi des paroles aimables qu'il m'a adressées. Y a-t-il une autre délégation qui désire prendre la parole maintenant ? Si ce n'est pas le cas, j'aimerais appeler votre attention sur le fait que le secrétariat a distribué, à ma demande, un calendrier provisoire des réunions de la semaine prochaine. Comme d'habitude, ce calendrier n'a qu'une valeur indicative et il est sujet à modifications, si nécessaire. Dans ces conditions, puis-je supposer que ce calendrier est acceptable ?

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

J'aimerais vous rappeler que, conformément au calendrier des réunions de cette semaine, cette séance plénière sera suivie immédiatement par une réunion du groupe de travail 2 du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le 29 février 1996, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 30.
